

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

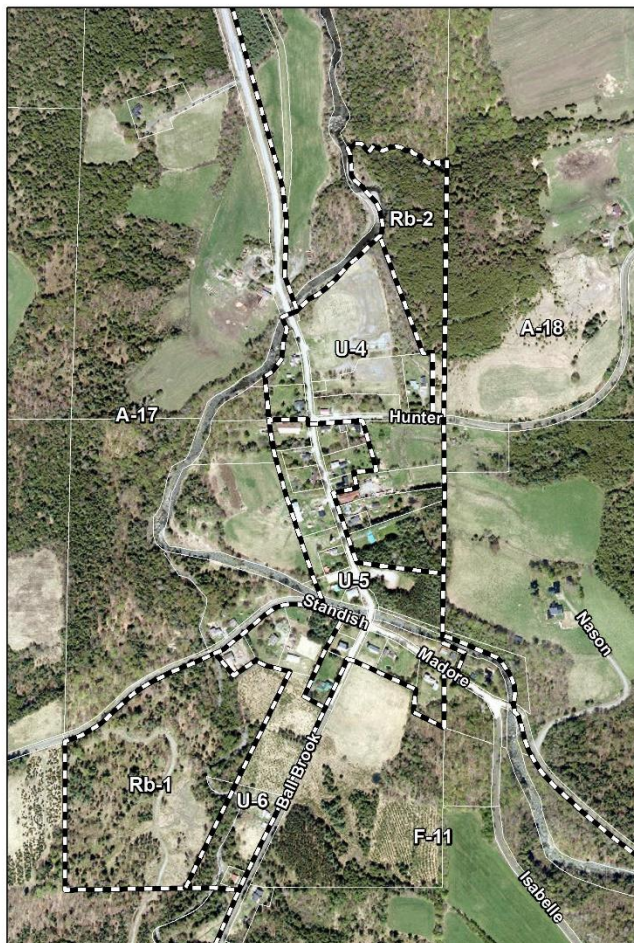
**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2022 INTITULÉ :**

« Règlement numéro 303-2022, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages, à la hauteur des bâtiments dans la zone U-5 et au projet intégré en zone U-8. »

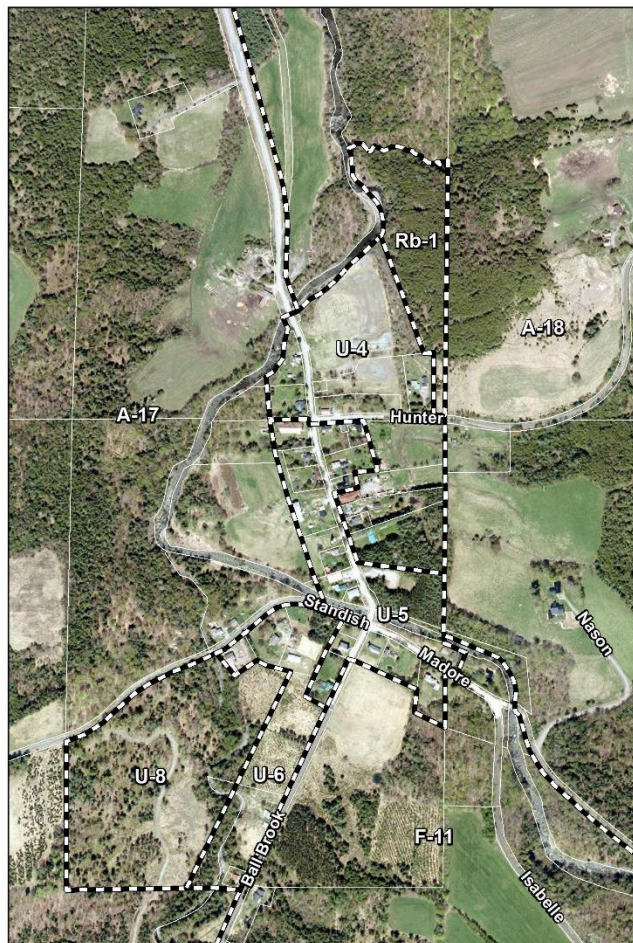
Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 septembre 2022, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 303-2022 intitulé : « *Règlement numéro 303-2022, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages, à la hauteur des bâtiments dans la zone U-5 et au projet intégré en zone U-8.* »

Le projet de règlement vise principalement à renommer la zone RB-1 par U-8 et autorisé uniquement les usages activité culturelle, activités religieuse ou communautaires et parc et espace vert. Ce projet de règlement a également pour objet de modifier la hauteur des bâtiments autorisés en zone U-5, d'inclure les notions d'entrepreneur artisan et de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l'aide des données les plus à jour de la topographie du territoire. Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Situation actuelle



Situation proposée



Avis est par les présentes donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation le 27 septembre 2022, à 19 h 00**, au 2081 chemin Way's Mills Barnston-Ouest ;

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.barnston-ouest.ca ou au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 12 septembre 2022.

Sonia Tremblay
Directrice générale, greffière-trésorière